

Image not found or type unknown



Divorce sous consentement mutuel

Par **didier**, le **30/11/2009** à **14:33**

Bonjour, ma femme a quitté de domicile conjugal depuis le 6 novembre je l'ai fait constater. Elle est partie avec notre voiture la carte grise est au nom de mr et madame. j'ai reçu la semaine dernière une lettre de son avocat qui me parle d'un divorce par consentement mutuel, elle garde la voiture et moi les meubles le problème est que la voiture cote 13000 euros à l'argus et dans la maison les meubles valent à peu près 5000 euros donc je ne suis pas d'accord. De plus la voiture et les meubles ont été achetés avec de l'argent que j'ai touché pour un accident de travail en Irlande, nous sommes mariés sous le régime de la communauté cet argent fait-il partie de la communauté. Ma femme n'a jamais travaillé. j'ai reçu cet argent comme dédommagement pour un handicap de mon genou droit. Merci de me répondre si vous le pouvez